



## Licenciement gardien d'immeuble sans cause réelle et sérieuse

Par **ayeche danielle**, le **15/03/2018** à **11:29**

Gardien licencié par le syndic, sans accord des copropriétaires (cet accord n'était pas mentionné dans le règlement de copropriété). Le motif du licenciement était une altercation avec une employée de la copropriété. Les autres motifs n'ont pas été retenus par le conseil des prudhommes. Pendant 2 à 3 ans, le gardien n'a reçu aucun avertissement, aucune remarque, aucun rappel à l'ordre. Le licenciement pour faute grave a été rejeté et requalifié en licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Une action peut-elle être engagée envers le syndic afin que les copropriétaires ne soient pas amenés à régler les indemnités de licenciement ?

Merci pour votre aide.